

2R

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 82, Route de Rouen
80480 PONT DE METZ
835 343 245 RCS AMIENS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juillet,
A 10 heures 30,

Monsieur Illya RIQUIER,
demeurant 35, Allée des Marronniers 80480 PONT DE METZ,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 2R,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- **Transfert du siège social,**
- **Modification corrélative des statuts,**
- **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 82, Route de Rouen, 80480 PONT DE METZ au **10, rue Robert Pierre, 80000 AMIENS** à compter du 30 juillet 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 10, rue Robert Pierre, 80000 AMIENS."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Illya RIQUIER

DocuSigned by:

5D0B89688D8842D...